

1- Mise en œuvre du protocole d'accord local sur la journée de solidarité

Suite aux divers et importants couacs provoqués par la mise en place de la loi sur la journée de solidarité, il a été convenu au plus haut niveau une adaptation au plus près des situations locales. C'est dans cet esprit qu' a été signé à la CAF13 un protocole d'accord local pour 2009 avec effet au 1^{er} avril qui répartit cette journée à raison de 35 minutes par mois, soit 8 minutes par semaine et 4 semaines à 9 minutes.

COMPTE RENDU:

C.E DU 26-01-09

2-Crèche d'entreprise

Un questionnaire d'évaluation des besoins en cours et à venir établi par l'opérateur « Crèche Attitude » va être diffusé en ligne à compter du 9 février et pour 5 semaines. L'étude sera faite courant mars par l'opérateur et les résultats seront communiqués à la Direction début avril. Toutes les réponses seront protégées par la confidentialité. Nous attirons l'attention du personnel sur la partie « Remarques générales - Champ libre » permettant d'exprimer vos ou votre choix au plus près de vos besoins. N'hésitez pas à l'utiliser.

3-Mutuelle obligatoire

La Direction annonce qu'à ce jour l'ensemble des dossiers du personnel a été déposé à l'exception de 18 salariés qui n'ont pas encore adhéré mais qui se verront prélever dès janvier la cotisation familiale.

Nous rappelons que les salariés qui n'ont pas encore adhéré parce que en attente d'attestation de la mutuelle du conjoint ou de régularisation de situation à l'égard de la CPAM peuvent contester des prélèvements indus.

4-R.S.A

Nous avons rappelé la position nationale de la CGT qui est défavorable à un dispositif qui ne fera qu'institutionnaliser la précarité.

Par ailleurs, contrairement à l'affirmation de la Direction selon laquelle la prise en charge du RSA permet la survie du service social à la CAF-13, nous avons réaffirmé que tel n'était pas l'enjeu mais plutôt la survie du travail social tout court quant à son contenu et au sens du métier.

Notre cœur de métier n'est pas l'accompagnement vers l'emploi mais, à partir de notre expertise auprès des bénéficiaires de l'API (souvent très éloignés de l'emploi), un accompagnement social sans obligation de contractualisation, dans une relation d'aide respectant la trajectoire individuelle.

Le document de « doctrine » pour la CAF-13 initialement diffusé dans certains groupes, ne serait plus d'actualité, un autre ayant été finalisé par la Direction dans lequel la notion de gratuité ne serait plus mentionnée.

Le débat sur ce dossier est renvoyé à un CE exceptionnel ultérieur.

5-Plan de formation

Nous avons interpellé la Direction sur une modification substantielle de la programmation de différentes formations parmi lesquelles des formations importantes telles que l'AAH, les impayés de loyers et la rémunération garantie.

Pour la Direction des priorités concernant le RSA ont nécessité ces modifications.

Nous avons insisté pour affirmer que ces priorités auraient pu être évaluées antérieurement et que certaines d'entre elles constituaient plus de l'information que de la formation comme par exemple la codification des domaines d'activités.

Nous ne pensons pas que le lissage de ces formations reportées sine die soit possible sans un accroissement du nombre de formateurs.

6-Intempéries

Malgré l'accord d'une journée de congé demandée par l'ensemble des OS, nous déplorons que cette décision ait été prise après de nombreuses péripéties dont on aurait pu se passer. Il aurait été plus opportun, à l'instar d'autres organismes, d'accorder cette journée dès les premières demandes déposées le 7 janvier.

A noter que les CDD concernés, dont le contrat se termine avant le 1^{er} mai, peuvent présenter une requête auprès de la Direction qui sera examinée au cas par cas.

7-Création du « C2R »

Le « C2R » est une nouvelle structure qui regroupe les ressources et moyens techniques du PRM et du CERTIAM. Il s'agit là d'une expérimentation qui s'inscrit dans la politique nationale de mutualisation et donc de maîtrise des coûts.

Cette structure sera notamment dotée d'un Directeur et d'un Conseil d'Administration.

Nous positionnement négatif sur les mutualisations impacte de fait notre désaccord sur la création de cette nouvelle structure.

8-Frais de déplacement

Nous sommes intervenus sur cette question que nous avons par ailleurs posée aux DP du 28-01-09. En effet, des frais de déplacement avancés de manière importante (jusqu'à 500 €) courant novembre 2008, déposés dans les délais début décembre et toujours pas remboursés à la première quinzaine de janvier. Une situation mettant en difficultés certains salariés.

Après avoir appris par un Lotus qu'il y avait des problèmes de budget, la Direction affirme qu'il n'en est rien, seule une panne informatique a entraîné ces désagréments. Les premières régularisation viennent d'avoir lieu. Nous en avons pris acte.

Marseille, le 27 janvier 2009

